

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mairie de **SERAINCOURT**

Département du Val d'Oise

2026/04-14

REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

Date de convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 14/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 14 avril 2026 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Candice ENEE.

Etaient présents : Mme Candice ENEE, M. Benjamin GUERARD, Mme Karidiatou SANOU, M. Frédéric FERREIRA, Mme Aurore FROMENT, Mme Marie-Claude GOUBIN, Mme Chantal BALLOT, M. Maxime PAQUEREAU, Mme Virginie DELL, M. Pascal LAMOUCHE, Mme Catherine CREVECOEUR, M. Xavier SOURCEAU.

Absents ayant donné pouvoir : M. Pierre ARDITTI à M. Maxime PAQUEREAU
M. Philippe JACKSON à M. Benjamin GUERARD
Mme Marie-Lyne SCHEMBRI à M. Frédéric FERREIRA

M. Frédéric FERREIRA est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire rappelle les taux des taxes directes locales, votés en 2025.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit.

- Taxe d'habitation : 13.97%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.74%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.38%

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 1636B sexies à 1636 B undecies et 1639 A,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des 3 taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

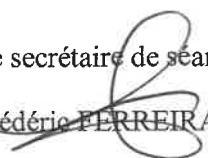
DECIDE de fixer les taux communaux des impôts pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.38 %

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Frédérie FERREIRA



Le Maire,

Candice ENEE

